



Date de génération de ce justificatif : 05/06/2026

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## Soleale – Constitution de société

### Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor  
Annonce légale publiée le 5 juin 2026 sur paysan-breton.fr  
Evènement(s) : Constitution de société

AVIS DE CONSTITUTION Forme : SASU Dénomination : Soleale Siège : 47 Avenue Albert Torquéau 22110 ROSTRENEN Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-BRIEUC Capital : mille euros (1.000,00 €) Objet : L'inspection technique, la captation d'images, la thermographie infrarouge, la cartographie, la modélisation et les relevés métriques de bâtiments, ouvrages et terrains, notamment par drone. Le nettoyage, démoussage, traitement et entretien de toitures, façades et surfaces extérieures, par drone ou par tout autre moyen. La réalisation d'études techniques, de diagnostics, de conseils et de dimensionnement d'installations photovoltaïques et plus généralement d'équipements liés aux énergies renouvelables. La vente, l'installation, la fourniture et la distribution de matériels photovoltaïques, de systèmes de production d'énergie, ainsi que de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) / travaux d'électricité générale dans tous types de locaux et bâtiments L'assistance, la coordination, la sous-traitance et le suivi de travaux dans les domaines du bâtiment, de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables notamment par drone autonome L'apport d'affaires, l'intermédiation commerciale et la mise en relation entre professionnels et particuliers. L'achat, la location, la vente et l'exploitation de drones, équipements techniques et matériels professionnels. La formation non certifiante et le conseil dans les domaines précités. – l'acquisition, la prise de participation et la gestion de parts sociales, actions et valeurs mobilières dans toute société civile ou commerciale, – la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique, – l'assistance financière, administrative, comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens, – tous conseils et prestations de services. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Fawez Kalloo demeurant 47 Avenue Albert Torquéau 22110 ROSTRENEN

[Consulter cette annonce en ligne](#)